

Affaire n°2019 - 098

**TARIFS DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'ENTREE  
CONCERNANT LA FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANÓN**

Les tarifs publics concernant les redevances d'entrée et les droits de place sur le champ de foire sont fixés par le conseil municipal.

Les tarifs proposés sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Libellé	Ancien Montant TTC(€)	Nouveau Montant TTC (€)
<b>VILLAGE AGRICOLE</b>		
Espaces collectivités, administration	4 600.00	5 290.00
Structure bâchée 7 x7	1 960.00	2 250.00
Structure bâchée 6 X 6	1500.00	1 730.00
Structure bâchée 5 X 5	1375.00	1 580.00
Structure bâchée 4 x 4	1010.00	1 160.00
Structure bâchée 3 x 3	970.00	1 120.00
Autres surfaces sous structures bâchées / m²		52.00
Module bois sous tôle (stand horticole)	970.00	1 120.00
Kiosque 1	3 520.00	4 050.00
Kiosque 2	2 860.00	3 290.00
Salle polyvalente /m² (surface d'exposition couverte)	28.00	32.00
Salle OI	1 100.00	1 270.00
Salle Flamboyant (A)	1 100.00	1 270.00
Salle Jacarandas (B)	880.00	1 020.00
Salle Pinpin (C) + vestiaire	2640.00	3 040.00
Kiosque côté jardin bio	1045.00	1 200.00
Surface d'exposition non couverte / m²	22.00	25.00
Jardin bio	1 050.00	1 210.00
Activité équestre	1 320.00	1 520.00
Restaurant du terroir – Surface nue:	22.00	25.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)		83.00
<b>ESPACE COMMERCIAL</b>		
Structure bâchée 4 x 4	1 020.00	1 170.00
Structure bâchée 5 x 5	1 375.00	1 580.00
Structure bâchée 12.50 m²	852.00	980.00
Concessionnaires automobiles		300.00 par véhicules
Stand bois sous tôle (box commercial)	1 050.00	1 210.00
Marchand ambulancier – parasol (3 x 3)	550.00	630.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)		83.00
<b>PARC FORAIN</b>		
Petits forains alimentation / m²	De 4 m² à 10 m²	660.00

	De 11 m <sup>2</sup> à 24 m <sup>2</sup>	1 500.00	1 730.00
	De 25 m <sup>2</sup> à 34 m <sup>2</sup>	2 100.00	2 420.00
	≥ à 35 m <sup>2</sup>	2 600.00	2 990.00
Espace forain / m <sup>2</sup> (attractions foraines, manèges, hors pêche à la ligne et jeux d'adresse)		24.20	28.00
Pêche à la ligne et jeux d'adresse		1 000.00	1 150.00
Camion bar ≤ à 12 ml		2 310.00	2 660.00
Terrasse camion bar/m <sup>2</sup>		44.00	51.00
Restaurant 1,2 et 3		4 730.00	5 440.00
Restaurant 4, 5, 6 et 7		4 400.00	5 060.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)			110.00
<b>EMPLACEMENT EXTERIEUR DU CHAMP DE FOIRE</b>			
Exposants ambulants à l'entrée du champ de foire (limités au nombre de 2)		550.00	630.00
Frais généraux (énergie, eau...)			83.00

Pour les attractions foraines (manèges) nécessitant la location d'une surface d'exposition de plus de 199 m<sup>2</sup>, et qui utilisent, avec **l'accord de la collectivité**, leur propre électricité (groupe électrogène), une déduction de 500 € sera effectuée sur le prix de la location.

<b>ENTREES</b>		
Enfant de 2 ans à 12 ans révolus	2.00	2.00
Clubs de 3 <sup>ème</sup> âge, agriculteurs (de 08 h 00 à 16 h 00 sauf week-end)	2.00	2.00
Centre de loisirs et centre de formation du lundi au vendredi jusqu'à 16 h 00	1.00	1.00
Personnes à mobilité réduite (1 accompagnateur gratuit)	Gratuit	Gratuit
Adultes	3.00	3.00
Concert avec artistes extérieurs (à partir de 17h) Adultes	10.00	10.00
Concert avec artistes extérieurs (à partir de 17h) Enfants de 2 ans à 12 ans révolus		5.00
Carte d'invitation (limités au nombre de 10 pour les agents de la collectivité)	2.00	2.00
Badges supplémentaires (limités au nombre de 5 par exposants)	5.00	6.00

Pour chaque foyer panonnais, un ticket gratuit valable pour une entrée, sera remis à chacun des membres.

<b>CONCERT ET PASS ACCES FOIRE (uniquement en PREVENTE)</b>		
Concert avec artistes extérieurs (à partir de 17h) Adultes	10.00	8.50
Concert avec artistes extérieurs (à partir de 17h) Enfants de 2 ans à 12 ans révolus		3.50
Pass accès foire famille 1 journée (2 parents + 4 enfants) Valable de 9h00 à 17h00	10.00	8.50
Pass accès foire 10 jours – Adultes Valable de 9h00 jusqu'à fermeture	40.00	18.50
Pass accès foire 10 jours – Enfant de 2 ans à 12 ans révolus Valable de 9h00 jusqu'à fermeture		8.50

Pour les tickets et pass vendus en prévente, le prix fixé par la délibération ne comprend pas le montant de la commission prélevé par le prestataire et qui s'ajoute au tarif du pass.

**A l'unanimité (1 Abstention), le Conseil Municipal adopte les redevances d'entrée et les droits de place sur le champ de foire et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**



**Le Maire**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-20191130-2019-098-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2019  
Date de réception en préfecture : 05/12/2019

**Yves GONTHER**